



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, lundi 11 juillet 2022

Tortues marines : 15 attaques mortelles de chiens divagants

Comme chaque année à cette période, les plages de Guyane accueillent pendant quelques mois les tortues venues y déposer leurs œufs principalement de nuit. **Les plages de Guyane comptent parmi les sites de pontes majeurs pour les tortues marines** (vertes, olivâtres ou luths), marqueur de la biodiversité exceptionnelle du territoire guyanais.

Malheureusement, depuis le début de la saison des pontes, **plus de 15 attaques mortelles de chiens divagants sur des tortues marines sont à déplorer**. De nombreux nids ont également été déterrés et prédatés par cette même menace. Ces constats rappellent la nécessité d'une meilleure prise en compte de la présence des tortues marines sur nos plages.

Une tortue revient environ 4 fois (8 pour les plus reproductrices) sur une même plage pour y pondre entre 100 et 120 œufs par nid. On estime qu'un unique nouveau-né sur 1000 atteindra la taille adulte. En conséquence, chaque tortue tuée représente une perte incommensurable pour ces espèces fortement menacées.

Pour rappel, **les tortues marines sont intégralement protégées par l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005**. Les propriétaires de chiens divagants pris en délit de prédation de nids, émergences ou adultes de tortues marines, sont passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 150 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement au titre de l'article L.415-3 du Code de l'environnement.

Il est également rappelé qu'au titre de Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code Général des Collectivités Territoriales, **laisser divaguer son chien est considéré comme un délit, puni par une contravention de 2^{ème} classe**.

Tout chien peut être amené à déterrer un nid, s'en prendre aux émergences ou aux tortues marines adultes par effet de groupe, par curiosité ou par amusement, sans qu'il n'y ait forcément de volonté de prédation mortelle. Il convient donc aux propriétaires de s'assurer que leurs chiens restent sous leur responsabilité stricte et ne constituent pas une menace aux tortues quel que soit leur stade de développement.

Sous l'égide de la police municipale, des patrouilles seront organisées sur les plages pour protéger les tortues et identifier les chiens divagants.

Contact presse

**Service Régional de la Communication
Interministérielle**

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr